

Résolution 640

pour une politique culturelle cantonale cohérente et planifiée en matière de lieux de sortie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la disparition progressive en Ville de Genève, et dans le canton en général, des lieux destinés à l'organisation de soirées pratiquant des prix abordables pour une large population, notamment la jeunesse ;
- les fermetures récentes ou envisagées du MOA Club, du Weetamix, du Moulin à Danse et de la Parfumerie, accentuant encore la diminution de l'offre culturelle ;
- la chronicité de ce problème aussi bien au niveau de la Ville de Genève que du canton ;
- le manque de clarté et/ou de célérité concernant les procédures d'octroi d'autorisations diverses relative à l'ouverture d'un lieu ;
- l'importance pour les jeunes de pouvoir bénéficier de lieux de sortie répondant à leurs envies et leurs goûts culturels ; adaptés à leurs besoins et leur capacité économique ; accessibles en particulier par les transports publics ; et sécurisés car répondant aux normes en vigueur dans ce canton ;
- l'unité politique, qui semble prévaloir aujourd'hui, quant à la nécessité de trouver des solutions à ce problème ;
- l'enquête en cours menée par la Ville de Genève relative au recensement des lieux de sorties sur son territoire ;

invite le Conseil d'Etat :

- à se saisir de la question de manière urgente en mandatant, d'ici à la fin de l'année 2010 au plus tard, une étude similaire à celle réalisée en Ville de Genève, afin :
 - d'évaluer l'offre existante au niveau cantonal et régional ;

- de déterminer de nouveaux lieux – répartis de manière cohérente sur le territoire cantonal – potentiellement aptes à recevoir une infrastructure permettant l'organisation de soirées telles que définies dans cette résolution et répondant au besoin de lieux de proximité et abordables financièrement ;
- à proposer d'ici juillet 2011, sur la base de l'étude, des actions et projets concrets à réaliser afin de lutter contre la pénurie actuelle ;
- à anticiper les besoins liés à cette politique active et volontariste en prévoyant dans son budget 2011 des moyens spécifiques y relatifs.